

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du JEUDI 28 FEVRIER 2019 à 20 H 00**

L'an deux mille dix neuf, le jeudi vingt-huit février à 20h00

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUDRIAULT Damien.

**Présents :** Mr Damien GAUDRIAULT, Mme Angéline CLADIERE, Mme Bernadette HOSPITAL, MM Jean-Louis THINQUE, Mme Marielle COMTE, MM Christian HOSTIER, Richard CAVELIER, René LEYHAROUX,

**Absente excusée :** Mr Grégory GAWLAS

**Absent :** Mr Roland LACORRE-MELON, Mme Andrée MOTTA

(Mr THINQUE Jean-Louis arrivé en retard, n'a pas pris part aux délibérations budgétaires)

**Secrétaire de séance :** Mme Angéline CLADIERE

- Mme HOSPITAL Bernadette explique que suite à un courrier reçu de la préfecture qui rappelle le bon fonctionnement du classement papier des délibérations, celle-ci demande qu'il soit présenté avant chaque réunion le registre des délibérations mis à jour avec une feuille de présence à signer par les conseillers. A sa demande les convocations de Conseil Municipal devront avoir une feuille de pouvoir.

**1 Vote du compte de gestion et du compte administratif exercice 2018 commune et assainissement**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

**2 Vote du compte administratif 2018 commune et assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMMUNE**

| <b>SECTIONS</b>              | <b>DEPENSES</b>   | <b>RECETTES</b>   |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>        | 145 263.46        | 161 459 .41       |
| <b>INVESTISSEMENT</b>        | 28 171.19         | 1 151.22          |
| <b>REPORT FONCTIONNEMENT</b> |                   | 24 725.00         |
| <b>REPORT INVESTISSEMENT</b> |                   | 10 870            |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>173 434.65</b> | <b>198 205.63</b> |

## ASSAINISSEMENT

| SECTIONS              | DEPENSES         | RECETTES         |
|-----------------------|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT        | 10 415.72        | 19 893.01        |
| INVESTISSEMENT        | 13 083.36        | 9 287.00         |
| REPORT FONCTIONNEMENT | 4 707.00         |                  |
| REPORT INVESTISSEMENT | 6 032.00         |                  |
| <b>TOTAL</b>          | <b>34 238.08</b> | <b>29 180.01</b> |

### 3 Affectation de résultat commune et assainissement

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 16 149,26€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 24 772,10€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 4 770,19€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

### 4 Recrutement et rémunération d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du recensement des logements et de la population qui a eu lieu du 17 janvier au 16 février 2019, un coordonnateur communal et un agent recenseur à été

Nommée et doit maintenant être rémunérée.

Madame ROUVET Christine demeurant RIOLS 63580 Saint Martin d'Ollières est nommée comme agent recenseur ainsi qu'agent coordonnateur pendant cette période.

Madame ROUVET Christine a suivi les formations d'agent recenseur et de coordonnateur demandé par l'INSEE.

L'INSEE versera au budget 2019 la somme de 388 euros à la commune :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rémunérer Madame ROUVET Christine sur une base forfaitaire de 800 euros brut.

Le Conseil Municipal décide de créer une commission pour inscrire des numéros et rues dans la commune, en feront parti :

THINQUE Jean-Louis  
HOSPITAL Bernadette  
GAUDRIAULT Damien

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### 5 Délibération Fonds d'Intervention Communal 2019-2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise CYMARO pour les travaux de voirie concernant la route de « RIOLS » pour un montant de 51 458.00 € HT. Ainsi que le plan de financement pour une demande de subvention au FIC 2019-2021

#### 1 cout du projet 2019:

Le montant des travaux s'élève à la somme de 51 458.00 HT

#### 2 Plan de financement : (dépense subventionnable maximum voirie = 48 180 €

FIC (25 %) :  $48\,180 \times 25\% \times 1.11$  Coefficient Départemental de solidarité = 13 249.50 €

Auto financement de la commune : 38 208.50 € HT

**Projet FIC 2020 :**

Travaux Cimetière : 70 000 € HT X 25% X 1.11 = 19 425 €

Auto financement de la commune : 50 575 € HT

**Projet FIC 2021 :**

Achat et installation de Défibrillateur : 3 000€ HT X 25% X 1.11 = 832.50 €

Poche incendie : 75 000 € HT X 25% X 1.11 = 20 812.50 €

Auto financement de la commune : 56 355 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

**6 Délibération convention de mise à disposition de service**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention de mise à disposition de service communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire commune de Saint Martin d'Ollières.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans un souci de bonne organisation des services, la Communauté d'Agglomération et la commune de Saint Martin d'Ollières ont convenu de la mise à disposition à temps non complet du service sport incluant les moyens humains, de la Communauté d'Agglomération AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour assurer le fonctionnement de l'organisation de la surveillance de la pause méridienne relevant de la compétence.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de ce service.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**7 Délibération renouvellement contrat aidé**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat CUI de Madame TROECH Sandrine se termine le 31 mars 2019 et propose de le renouveler pour 1 an, soit du 01 avril 2019 au 31 mars 2020.

Le salaire de cet agent est inclus dans la répartition pédagogique intercommunale (RPI).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de Pôle emplois et à signer les documents qui si rapporte.

**8 Délibération motion du VALTOM**

Monsieur le Maire présente la motion du VALTOM qui explique et détaille l'augmentation des coûts de gestion des déchets dans les années à venir.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la motion du VALTOM.

La séance est levée à 22h02